



Connaissez-vous Pierres de Gué ?

En 1981, mon mari est parti à 42 ans dans un accident dont il n'a pas été responsable, en rentrant de son travail. J'avais deux garçons de 8 et 4 ans et d'autres soucis avec mes parents âgés, j'avais 36 ans.

Avec les années et le départ de mes parents, les enfants ayant grandi, en 1986, j'ai pu répondre affirmativement à l'UDC AFN et AUTRES CONFLITS de Haute Savoie me demandant de mettre en place une amicale pour accueillir les veuves de ses adhérents.

Dès lors, nos nombreux enfants ont été accueillis avec des cadeaux lors de la fête des vœux autour du sapin de Noël.

Nos amies n'ont pour le moment aucun droit spécifique lié à leur statut de conjoints survivants d'anciens d'Afrique du Nord.

Notre amicale se structure puisqu'en 1989 ; forte de 120 membres, elle se constitue en section au sein de l'UDC AFN avec la création de 17 secteurs recouvrant le département, chacun ayant une, voire deux responsables à sa tête.

1999 : le conflit algérien est reconnu comme "guerre" et nos veuves deviennent donc « veuves d'anciens combattants » et ressortissantes de l'ONAC, ainsi que celles dont les époux ont combattu au Maroc et en Tunisie.

L'UNC ouvre l'accès des sections aux veuves des combattants. Des amies s'en vont rejoindre LES sections locales, mais 75 % d'entre elles restent au sein de notre association dénommée désormais « Pierres de Gué ».

En parallèle, la gestion de l' A. E. V. O. G. nous est confiée, au départ en collaboration avec les responsables Mesdames JOUBERT et MOREL.

Notre sigle donne l'image de pierres posées dans le lit d'une rivière qui aident à passer à gué pour vivre désormais, sur l'autre rive, une vie nouvelle, soutenues moralement, voire financièrement si nécessaire, par des amies connaissant la même situation.

Notre rôle :

- ◆ militer aux côtés de nos amis adhérents de l'UDC AFN pour que leurs droits et nos droits soient reconnus et respectés
- ◆ assister aux cérémonies commémoratives
- ◆ participer aux travaux de l'ONAC au sein de la Commission Sociale
- ◆ être membres de l'UDAF, du SOUVENIR Français, Etc.
- ◆ informer nos adhérentes sur la législation les concernant en tant que veuves civiles et veuves d'anciens combattants.
- ◆ avoir le souci des malades et accompagner celles qui ont des besoins financiers dans leurs demandes d'aides ponctuelles ou régulières (Aide Différentielle au Conjoint Survivant entre autres).

Nos moyens :

- ◆ une aide financière de l'UDC AFN
- ◆ les cotisations et dons de nos adhérentes, sympathisantes et membres bienfaiteurs.
- ◆ les dons de quelques sections.
- ◆ les produits de nos tombolas
avec l'appui moral et permanent de nos amis anciens d'AFN.

Nos activités :

- ◆ participation à la fête des vœux, au congrès et aux rencontres sportives de l'UDC AFN
- ◆ rassemblement national à Lourdes
- ◆ notre assemblée générale statutaire
- ◆ deux marches avec pique nique
- ◆ une sortie d'une journée en car avec repas au restaurant
- ◆ les goûters organisés par les responsables des secteurs
- ◆ un voyage d'une semaine dans un village-vacances
- ◆ une journée informelle sur un thème différent chaque année (famille - succession - faits de société, etc...)

Nous travaillons le plus étroitement possible avec les présidents des sections accueillant nos amies qui peuvent également devenir sympathisantes à Pierres de Gué, sachant que nos adhérentes peuvent aussi être sympathisantes dans les sections des messieurs.

Notre association est membre à part entière de l'UDC AFN puisque plusieurs « Pierres de Gué » sont impliquées dans des commissions départementales et même membres du bureau, deux d'entre nous y occupant des postes importants.

A ce jour, nous sommes 350 adhérentes, 18 veuves de l' A.E.V.O.G. et une centaine de bienfaiteurs et sympathisantes.

Andrée NEVEU PERRET